

DIRECTION

DIVISION DES EXAMENS



B.P. : 13904 - YAOUNDE  
Tél. : +237 22 30 55 66 / Fax : +237 22 30 55 67  
e-mail : officebaccam@obc.cm  
Site web : www.obc.cm

**NOTE DE SERVICE N° 012 /NS/OBC/D/DIVEX/CEESG**  
**RELATIVE A LA CONTESTATION DES RESULTATS AUX EXAMENS OBC**

En application de la résolution n° 2011/024/OBC/CD du Conseil de Direction de l'Office du Baccalauréat du Cameroun, en sa session ordinaire du 20 décembre 2011, la note relative à la contestation des résultats est modifiée ainsi qu'il suit :

**I- CONDITIONS ET MODALITES DE RECEVABILITE DES DEMANDES**

**A- Examens concernés :**

- BACCALAUREAT et PROBATOIRE A, B, C, D, E, TI ;
- BACCALAUREAT G1, G2, G3 et PROBATOIRE ACA, ACC, CG, FIG & SES ;
- BREVET PROFESSIONNEL « COUTURE FLOU » ;
- BREVET DE TECHNICIEN ET PROBATOIRE DE BT SPECIALITE IH

**B- Dossier exigé :**

- une demande manuscrite du candidat portant **l'avis favorable de son chef d'établissement** ;
- un carnet de notes des trois trimestres ainsi que leurs photocopies ;
- un récapitulatif annuel des bulletins de notes portant une moyenne d'au moins 11/20 ;
- prévoir en cas de recevabilité de la demande, une caution remboursable en cas de succès de 50 000 F CFA.

**C- Période de recevabilité et mode d'acheminement des requêtes (Nouveau)**

Les dossiers sont reçus à l'Office du Baccalauréat du Cameroun, Bâtiment A, porte 105, 15 jours après la publication des résultats de l'examen concerné<sup>1</sup>. **Passé ce délai, aucun dossier n'est plus recevable.**

**II- TRAITEMENT DES REQUETES<sup>2</sup> (Nouveau)**

Contrôle et vérification des erreurs matérielles dans le calcul des notes **uniquement** pour les matières dont la sous-moyenne est en contradiction avec le travail de classe.

**III- CONCLUSIONS DES VERIFICATIONS (Nouveau)**

Les conclusions des vérifications seront disponibles à la première semaine du mois de septembre.



Yaoundé, le **10 MAI 2012**

Le Directeur,

*[Signature]*

*Dr. Mbatsogo Zacharis*

<sup>1</sup> Les dossiers seront reçus auprès du Chargé d'Etudes/ES

<sup>2</sup> Il ne s'agit pas d'une contre correction.